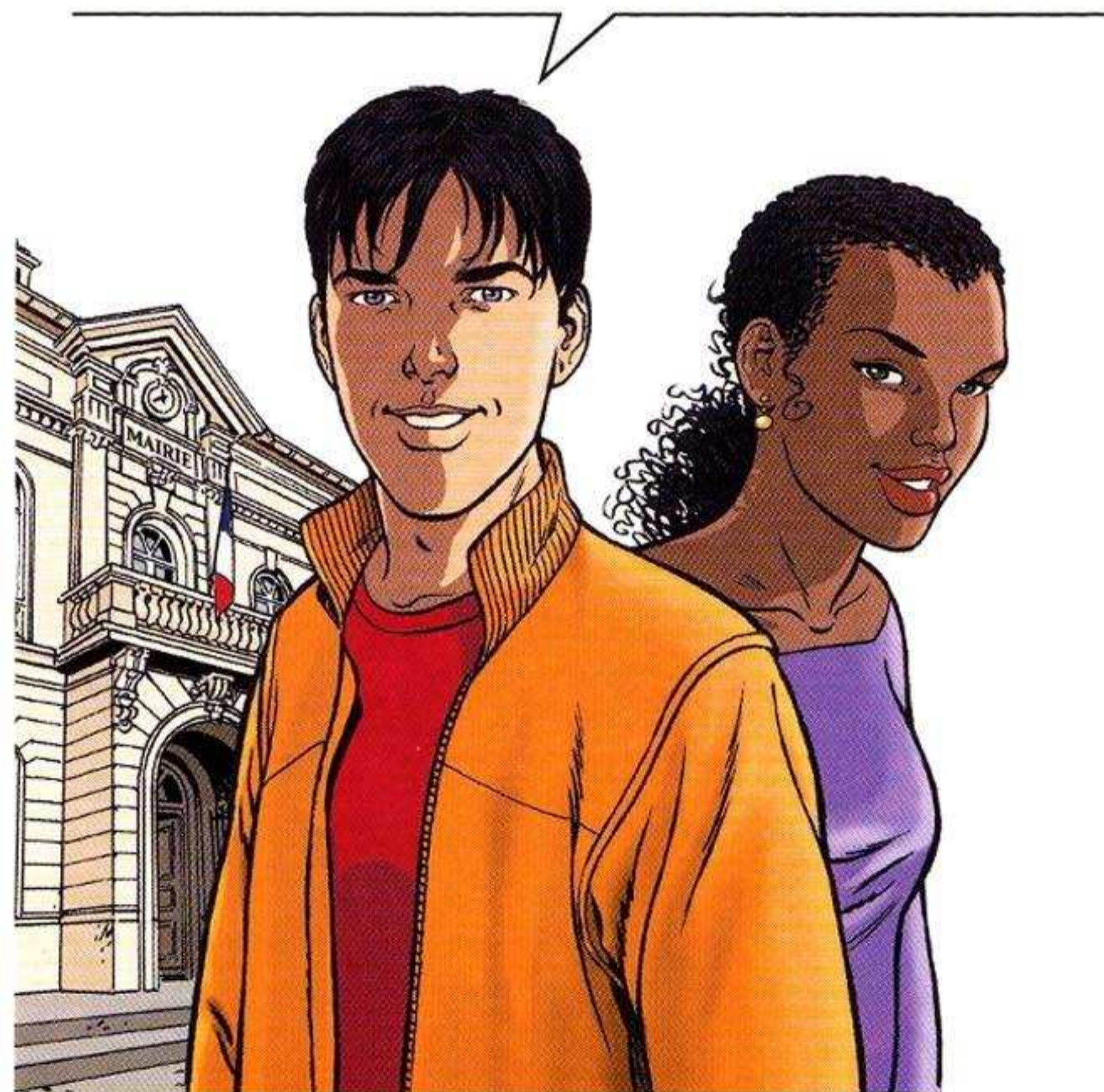




MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS
FAIT RECENSER.
ET TOI ???



DEPUIS LE 1ER JANVIER 1999, TOUS LES
JEUNES FRANÇAIS, GARÇONS ET FILLES,
DOIVENT SE FAIRE RECENSER À LA MAIRIE DE
LEUR DOMICILE, (OU AU CONSULAT,
S'ILS RÉSIDENT À L'ÉTRANGER).

La mairie (ou le consulat), te remettra alors
une attestation de recensement qu'il est
primordial pour toi de conserver
précieusement.

En effet, cette attestation te sera réclamée
si tu veux t'inscrire à tout examen ou
concours soumis au contrôle de l'autorité
publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire,
et même conduite accompagnée).

Les données issues du recensement
faciliteront ton inscription sur les listes
électorales à 18 ans, si les conditions légales
pour être électeur sont remplies.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Centre du Service National d'Auvergne

accueil téléphonique : 04 73 99 25 15 (9h à 16h)
accueil public : 9h à 12h et 13h15 à 16h (15h30 le vendredi)

pour les départements 63 et 15 :
esnse-csnclf-bapd-section1@dsn.sga.defense.gouv.fr
pour les départements 43 et 03 :
esnse-csnclf-bapd-section2@dsn.sga.defense.gouv.fr

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL